

# L'abonnement au pôle ressources de l'IREPS ARA délégation Rhône

- Abonnement valable 1 an de date à date
- Emprunt illimité pendant un an de documents pédagogiques du pôle ressources
- Inscription à la newsletter de l'IREPS ARA délégation du Rhône (ex ADES)

## 1. Abonnement individuel

Pour les étudiants, chômeurs, retraités (sur présentation de justificatif)

20€

15€

## 2. Abonnement collectif

Pour les associations, structures et entreprises

70€

## 3. Abonnement établissements de formation et collectivités territoriales 150€

- Accompagnement méthodologique de groupes d'étudiants
- Prêt d'outils pédagogiques aux étudiants, stagiaires de la structure de formation et à tous les services et directions de la collectivité

NOM du responsable : .....

NOM de l'utilisateur : .....

Structure : .....

Adresse : .....

Téléphone : .....

Mail : .....

Date : .....

Bulletin à retourner accompagné de votre règlement à l'IREPS ARA délégation du Rhône (ex ADES) : 7 place du Griffon, 69001 Lyon

L'IREPS ARA délégation du Rhône (ex ADES) conserve vos données personnelles (pour une durée de 36 mois) pour vous transmettre des informations uniquement relatives à nos activités. Vous disposez du droit d'accès aux données vous concernant : consultation, effacement, rectification et limitation du traitement. Plus d'information sur vos droits : consultez les mentions légales du site de l'ADES du Rhône.

©IREPS ARA Délégation Rhône - visuel : Freepick- Flaticon - 03/02/2023 - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

## LE PÔLE RESSOURCES

Vous êtes acteur dans le secteur du social, du sanitaire, de l'éducation ou autres ? Vous souhaitez monter un projet de promotion et d'éducation à la santé ? Le pôle ressources peut vous accompagner et renforcer vos compétences :



### SE DOCUMENTER

Mise à disposition de **documents d'analyse et de diffusion**, sur les **grands thèmes de santé publique**? (*dépliants, affiches, kits, livrets...*)



### EMPRUNTER DES OUTILS PÉDAGOGIQUES

Prêt de plus de **600 outils**, (*jeux, photo-langages, dossiers pédagogiques...*) pour les **adhérents de l'association**. **Catalogue des outils et adhésion** sur le site internet de l'IREPS ARA délégation du Rhône (ex ADES).



### CONSTRUIRE DES PROJETS

**Accompagnement méthodologique des chargés de projets**, en fonction de votre demande et à **différentes étapes** de votre projet :

- Elaboration de l'action : *diagnostic, objectifs, mobilisation des publics*,
- Soutien dans la mise en œuvre de l'action : *conception des animations, recherche d'intervenants, participation des publics, recherche d'outils*,
- Aide à l'évaluation,
- Partage des interrogations par rapport à l'action.

Sur rendez-vous, ponctuellement ou sur plusieurs séances, en individuel ou en collectif.



### DYNAMISER SON TERRITOIRE

**Accompagnement, participation et appui méthodologique** à la **structuration d'acteurs** autour d'une thématique ou d'un territoire.



### ÉCHANGER AVEC D'AUTRES PROFESSIONNELS

**Organisation de rencontres** pour **découvrir** des outils, projets, **échanger** sur une thématique...



### PRÉPARER SON ANIMATION

**Co-construction** d'animations répondant aux besoins de vos publics avec une approche **globale et positive**.



### SE FORMER

**Nous proposons des formations** sur les différents thèmes développés dans le cadre de nos programmes. Nous pouvons **élaborer des formations «à la carte»** pour **répondre aux besoins spécifiques de vos professionnels**. Catalogue des formations disponible sur le site de l'IREPS ARA délégation du Rhône (ex ADES).

**Le pôle ressources vous accueille à :**

- **Lyon** : le lundi sur rendez-vous, le mardi, jeudi et vendredi de 13h00 à 17h00 et le mercredi de 9h00 à 17h00.
- **Villefranche-sur-Saône** : le jeudi matin sur rendez-vous.

Contact : [isabelle.vignando@ireps-ara.org](mailto:isabelle.vignando@ireps-ara.org)

## L'équipe & ses activités

### L'équipe Administrative

Déléguée territoriale : Stéphanie Desmaisons  
Assistante administrative : Djézira Thomasi  
Alternante en communication : Alexane Héлары

### Les Chargés de Projets par thématiques

<b>PÔLE RESSOURCES</b> Isabelle Vignando et Caroline Mignot en lien avec l'équipe		<b>SANTÉ ENVIRONNEMENT</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Amélie Chaperon</li><li>Muriel Fusy</li><li>Chloé Séon</li></ul>
<b>SANTÉ DES ENFANTS</b> (0-6 ans) <ul style="list-style-type: none"><li>Ophélie Blanc</li><li>Pauline Maillard</li><li>Nina Pontet</li></ul>	<b>SANTÉ DES JEUNES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Muriel Fusy</li><li>Camille Wagnon</li></ul>	
	<b>SANTÉ DES SÉNIORS</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Amélie Chaperon</li></ul>	
<b>SANTÉ DES PERSONNES VULNÉRABLES</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Madiana Barnoux</li><li>Anaïs Charbin</li></ul>		<b>SANTÉ MENTALE</b> <ul style="list-style-type: none"><li>Mélissa Ginet</li><li>Charline Sabourin</li></ul>

### Les Médiateurs Santé

- Karima Tobal (Feyzin et Meyzieu)
- Kevin Hamou (Rilleux-la-Pape et Givors)
- Louise Berger remplacée par Michèle Cagnon (Lyon 3 et Lyon 8)
- Sarah Gouasmia (Vénissieux et Bron)
- Samira Benkhebbab (Lyon 8 et Saint Fons)

Toutes les personnes de l'équipe  
sont joignables par mail :

[prenom.nom@ireps-ara.org](mailto:prenom.nom@ireps-ara.org)

Vous pouvez retrouver nos dispositifs et nos programmes sur notre site internet :

[www.adesdurhone.fr](http://www.adesdurhone.fr)

7 place du Griffon - Lyon 69001 (3ème étage)

Tél. : 04 72 41 66 01 - Mail : [contact69@ireps-ara.org](mailto:contact69@ireps-ara.org)

# Pôle Ressources : Bulletin d'abonnement



## LES SERVICES PROPOSÉS

- Conseil et aide à la mise en oeuvre de vos projets de prévention et promotion de la santé,
- Accès illimité à nos documents de diffusion (tracts, brochures, affiches) et à notre pédagogie,
- Diffusion de newsletters.

## LA PÉDAGOTHÈQUE :

### 1. CONDITIONS D'EMPRUNTS

Un abonnement annuel au Pôle Ressources de l'association est demandé pour chaque établissement ou particulier.

### 2. DURÉE DES PRÊTS

Les DVD, mallettes pédagogiques, CD-Roms, jeux sont prêtés pour une période d'une semaine. Les expositions sont prêtées pour une période de 15 jours. Attention : afin de permettre à chacun de pouvoir emprunter des documents aux dates retenues, tout retard sera pénalisé (1 € par jour de retard). Au-delà de deux retards dans l'année, une interdiction de prêt provisoire puis définitive sera prononcée.

### 3. MODALITÉS DES EMPRUNTS

- Prévoir la date précise du jour de l'emprunt (les réservations peuvent être faites par téléphone).
- Si le document n'est pas retiré à la date de réservation il sera automatiquement reproposé au prêt.
- En cas de détérioration, il sera facturé à l'emprunteur du document le coût de remplacement du matériel.
- Les documents que vous empruntez ne peuvent en aucun cas être copiés, ni prêtés à un tiers.

NOM - prénom : .....

Signature (précédée de la mention «Lu et approuvé»)